

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 8 Procuration : 2 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 22 février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MCQUADE Alisha <u>Date de convocation</u> : 17 février 2023</p>
<p><u>Réf</u> : 23013 <u>Objet</u> :</p> <p>Motion soutien Infirmerie libérale indemnités kilométriques, zone montagne</p>	<p><u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard</p> <p><u>Procuration</u> : M. ROSSET André à Mme QUOEX Valérie Mme MICHAUD Carole à M. MUFFAT Michel</p>

Depuis début novembre 2022, la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de rémunération des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département.

Si la CPAM affirme que les nouvelles règles sont plus avantageuses, certains soignants qui exercent principalement en zone rurale ou de montagne ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy, la perte de revenus s'élève à 23,5 %, au Grand-Bornand 15,3 % et à Taninges 22,6 %.

Ces pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

Si l'ancien distancier avait très probablement besoin d'évolution, il permettait cependant à de nombreux praticiens de compenser la faiblesse de la rémunération de leurs actes avec les frais de déplacement, souvent très lourds et fastidieux sur ces territoires, ne permettant pas à ces praticiens de prendre en charge autant de patients que sur un territoire plus urbain.

Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital.

Les infirmiers libéraux sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, en particulier en milieu rural et montagnard, souvent éloignés des centres hospitaliers et EHPAD.

La menace de fermeture de cabinets infirmiers en zone rurale et de montagne et d'ores et déjà une réalité. Plusieurs infirmiers ont interrompu leurs activités sur ces secteurs, d'autres menacent de le faire également.

Sans une évolution rapide de la situation, nous assisterons très vite à la création de nouveaux déserts médicaux infirmiers au détriment de nos populations rurales et de montagne.

Compte-tenu de l'urgence de la situation, j'invite le conseil municipal a adopté par délibération, une motion visant à alerter la CPAM et le préfet de la Haute-Savoie sur les conséquences dramatiques de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** la présente motion de soutien.

La secrétaire de séance

MCQUADE Alisha



Le Maire

DENNE Jean – Claude



Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire